

COMPTE-RENDU de la Commission des Formations et de la Vie Etudiante (CFVE) - N°57

Réunion du 20/10/2022 de 12h30 à 14h00

(Compte-rendu établi par Loïc CERISIER-LACOMBE et Samuel BRUNA)

Collège des Enseignants et Chercheurs – Groupe n°01

Titulaires	Champs	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir
M. Yves ROUBY	STA-CIMA	x			
M. Dominique BEAUTEMS	STA-OMI				x
Mme Ioana IOSA	SHS	x			
Mme Sophie DESCAT	HCA				x
Suppléants					
Mme Elise KOERING	HCA		x		
Mme Juliette PERNIN	ATR-RA		x		
Mme Marie-Jeanne HOFFNER	ATR-APV		x		

Collège des Enseignants et Chercheurs – Groupe n°02

Titulaires	Champs	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir
Mme Anne BOYADJAN	TPCAU		x		
M. Philippe DEHAN	TPCAU	x			
M. Philippe HILAIRE	VT-GP	x			
M. Philippe CHAVANES	TPCAU		x		
Mme Victoria PIGNOT	TPCAU	x			
Mme Anne PORTNOI	TPCAU		x		
M. Albert-Gilles COHEN	TPCAU				x
Suppléants					
Mme Laure JACQUIN	TPCAU		x		
Mme Catherine ZAHARIA	VT-GP		x		
Mme Perrine BELIN	TPCAU		x		
M. Vincent CORNU	TPCAU		x		
M. Pietro CREMONINI	TPCAU		x		
Mme Laetitia LESAGE	TPCAU		x		

Collège des Etudiants

Titulaires	Année	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir
Mme Pauline DUPLAIX	M2		x		
Mme Solène LE RAI	L2	x			
Mme Emilie CHODHUR	M1				x
M. Pierre-Marie Koulte	M1				x
Mme Héloïse MARCHAND	L1		x		
Mme Raphaëlle GUIMERA	M1	x			
Suppléants					
Mme Mathilde IMBERT	M1		X		
Mme Fanny DESJONQUÈRES	M1		x		

Collège des Personnels des filières administratives, techniques et scientifiques (A.T.S)

Titulaires		Présent	Absent	Excusé	Pouvoir

Mme Patricia BERNAIX	x				
Suppléants					
Mme Alexandra THELIER					

Membres avec voix consultative

Titulaires		Présent	Absent	Excusé	
Mme Caroline LECOURTOIS	Directrice	x			
Mme Vincentella de COMARMOND	Directrice adjointe	x			
M. Loïc CERISIER-LACOMBE	Responsable scolarité	x			
Mme Sophie VERRIER	CM instances			x	

13 présents et 13 votants.

Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- 1- Validation des comptes-rendus n°54 et n°56.
- 2- VAHM : Finalisation des choix contraints de cette année.
- 3- VAHM : Redéfinition des priorités et des principes généraux pour les VAHM non conventionnés.
- 4- 5 minutes de l'actualité de la vie étudiante.
- 5- Avancement du groupe de travail sur le calendrier 2023-2024.
- 6- Approbation du calendrier du 2nd semestre.
- 7- Point d'information sur la rentrée, les inscriptions pédagogiques, le nouveau logiciel et les problèmes techniques.
- 8- Projet de mutualisation de la procédure Parcoursup inter-écoles.
- 9- Divers.

1-Validation des comptes-rendus n°54 et n°56.

Le CR n°54 est soumis au vote après la modification du point n°4.

DÉCISION :

Approbation du CR n°54.

Vote :

POUR 13

CONTRE 0

ABSTENTIONS 0

Le CR n°56 est soumis au vote après la modification du point n°13

DÉCISION :

Approbation du CR n°56.

Vote :

POUR 13

CONTRE 0

ABSTENTIONS 0

2-VAHM : Finalisation des choix contraints de cette année.

Face au fait qu'après l'attribution des budgets pour les voyages liés à des conventions et un accord du groupe de travail pour un montant de 2 000 euros pour le déplacement sur le bassin minier, il ne reste que 13 750 euros pour un montant global demandé de 40 110 euros, la CFVE est obligée de procéder à des suppressions ou diminutions de budgets.

Quatre positions sont évoquées :

1. Péréquations par étudiants comme l'an passé. Le problème est double : d'une part, le nombre d'étudiants des voyages du second semestre n'est pas connu ; d'autre part le montant résiduel est infime et ne permettra pas aux voyages de se dérouler normalement et seuls les étudiant pouvant assurer un complément financier important pourront y participer.
2. Diminuer sensiblement tous les budgets sur un pourcentage à déterminer. Mais de la même manière, étant donné le montant élevé demandé par certains (11 000 euros pour Venise), le reste risque de ne pas permettre d'organiser les voyages dans de bonnes conditions et encore une fois de n'être ouvert qu'aux plus aisés.
3. Faire des choix en fonction de l'intérêt pédagogique vis-à-vis de la pertinence vis à vis de l'enseignement de l'architecture, de la possibilité de réaliser l'objet du voyage en région parisienne et/ou du nombre d'années depuis lequel ce voyage est organisé.
4. Pour renforcer la cohérence des Domaines d'Etudes, le principe pourrait être d'attribuer des enveloppes à répartir au sein du domaine d'étude de manière à ce que les budgets puissent être mieux compris (en IEHM, deux voyages en Suisse sont prévus, mais leur budget passant du simple au double pour un nombre d'étudiants similaire).

Deux premiers votes négatifs sont effectués sur les deux premiers points : vu la faiblesse de l'enveloppe, il n'est pas possible de simplement répartir les montants entre tous les voyages.

Il est donc décidé d'associer les solutions 3 et 4 : supprimer le financement d'un certain nombre de voyages ne paraissant pas fondamentaux à l'enseignement de l'architecture, et répartir le reste du budget entre les deux demandes pour la licence et les 3 DE concernés.

Après discussion, la CFVE vote la suppression de l'enveloppe de « La Maquette pour concevoir - Analyse constructive par la maquette » et « Architecture navale » qui a elle seule utiliserait presque la totalité de l'enveloppe globale. Il est de plus remarqué que ce projet qui se déroule depuis de très nombreuses années n'est pas directement lié à l'enseignement de l'architecture et que la « niche » navale de l'école ne concerne que très peu d'étudiants et

seulement un ou deux PFE par an. Il est aussi noté que la conception d'un bateau et sa mise en eau peut se faire aussi bien sur un des plans d'eau de la région parisienne qu'à Venise.

Une deuxième discussion est ouverte au sujet du voyage « Art plastique et cerfs-volants » en notant que l'objet paraît éloigné du cœur de l'enseignement de l'architecture et que la réalisation de cerfs-volants peut aussi se faire sur des sites facilement accessibles en région parisienne. Mais les étudiants notent que c'est dans le cadre d'un festival spécifique.

Les demandes restantes s'élèvent à 21 210 euros et comme il est difficile d'évaluer les conséquences d'une diminution systématique sur l'organisation des voyages, la CFVE décide de répartir les 13 750 euros entre quatre enveloppes équivalentes entre les trois domaines d'études et les demandes concernant les plasticiens.

Les 13 750 euros restants sont divisés en quatre, soit des enveloppes de 3 437,50 pour chacun des trois domaines concernés et les demandes des plasticiens en soulignant qu'il appartient aux Domaines d'Etudes ou champs et aux enseignants concernés d'ajuster le voyage à la réalité de l'enveloppe accordée :

IEHM : à répartir entre les projets « METAMORPHOSES - De l'édifice tertiaire à l'immeuble du logement » et « Transformation et surélévation du patrimoine résidentiel ordinaire de Paris et banlieue » ;

Art et scénographie : « Architecture et scénographie De l'œuvre au lieu » ;

HMU : à répartir entre Séminaire « Territoires de l'Écologie Politique (TEP) » et « Des situations d'usage aux situations de projet. Projet urbain participatif et conception architecturale » ;

Arts plastique : à répartir entre « Art plastique / Cerfs-volants » et « Documenter la ville ». Il est souligné en fin de discussion qu'étant donné les contraintes budgétaires qui se profilent, il est possible qu'il n'y ait aucune subvention pour les voyages l'an prochain.

DÉCISION :

Approbation de la répartition finale des 13 750 euros restants en quatre enveloppes de 3 437,50 euros pour les trois domaines d'études et les plasticiens.

Vote :

POUR 13

CONTRE 0

ABSTENTIONS 0

3-VAHM : Redéfinition des principes généraux et des priorités pour les VAHM non conventionnés.

Compte tenu de la discussion du point n°2 ci-dessus, la CFVE souhaite que les demandes de VAHM non conventionnés soient effectuées par domaines d'études à compter de l'année universitaire 2023-2024.

DÉCISION :

Approbation de la répartition du budget par domaines d'études pour les VAHM non conventionnés à compter de l'année universitaire 2023-2024.

Vote :

POUR 13

4-5 minutes de l'actualité de la vie étudiante.

Les représentants des étudiants soulignent que la salle 100 est désormais rangée et pointe les problèmes d'organisation de la rentrée mais pas que pour les étudiants.

La question de l'atelier numérique est abordée. Celui-ci n'a ouvert que le 17 octobre et il ferme à 17h00. Il est demandé que le service informatique fasse un nouveau mail pour expliquer le fonctionnement et les horaires de l'atelier numérique et que l'accélération du recrutement des moniteurs s'opère afin de pouvoir couvrir les plages horaires. Il est demandé que le projet de l'atelier numérique soit présenté à la prochaine CFVE.

Concernant la reprographie, une adresse mail a été mise en place afin que les enseignants puissent faire parvenir en amont leurs demandes de gros projets (date, type, etc...). Un mail sera fait pour informer les enseignants de la nouvelle procédure et une formation sera proposée pour la réalisation d'éléments basiques.

Une réunion avec le service de l'organisation des formations, de la scolarité et de la vie étudiante s'est tenue afin d'évoquer la mise en place du tutorat et la nécessité de la désignation des délégués. Un message sera envoyé à l'ensemble des enseignants de projet afin de procéder à la désignation des délégués.

Dont acte.

Un représentant du collège des étudiants devant partir, le quorum n'est plus atteint.

5-Avancement du groupe de travail sur le calendrier 2023-2024.

Lors du dernier groupe de travail sur le calendrier, il a été mis en évidence que les hypothèses de calendrier existantes ne prennent pas en considération les problématiques de l'ensemble des formations ni des différents acteurs de la communauté éducative. Il a par conséquent été proposé de commencer par cartographier l'ensemble des problématiques de calendrier pour chacune des formations et chacun des écosystèmes de la communauté éducative (étudiants, enseignants, administration et instances).

Dont acte.

6-Avancement du groupe de travail sur le calendrier 2023-2024.

Compte tenu des discussions du point n°5 ci-dessus, la CFVE propose d'établir le calendrier universitaire du 2nd semestre sur la base des précédentes années et de remettre les modifications éventuelles à une CFVE prochaine, à l'issue des travaux qui doivent être menés par le groupe de travail Calendrier.

Le quorum n'étant plus atteint, la validation du calendrier du 2nd semestre est reporté à la prochaine CFVE.

Dont acte.

7-Point d'information sur la rentrée, les inscriptions pédagogiques, le nouveau logiciel et les problèmes techniques.

Caroline LECOURTOIS a expliqué à la CFVE que le nouveau logiciel mis en place pour les inscriptions pédagogiques a dysfonctionné. Une réunion avec le prestataire a eu lieu et il lui a été demandé de corriger les dysfonctionnements liés à l'outil. Il sera nécessaire d'effectuer une phase de tests plus conséquente en vue des inscriptions pédagogiques du 2nd semestre. Il a également été mis en évidence que les critères de répartition étaient trop nombreux. Dans le même sens, il est impossible d'assurer une parité exacte au sein des différents groupes (65 % de femmes inscrites contre 35 % d'hommes). Il a également été demandé au prestataire de créer une fonction afin de permettre un rééquilibrage après corrections.

Dont acte.

8-Projet de mutualisation de la procédure Parcoursup inter-écoles.

La CFVE est sceptique à l'égard de cette proposition et notamment en raison de l'évaluation de la maîtrise de l'espace. Ce test risque d'écarter les profils d'étudiants « atypiques ». La CFVE considère également que cette mutualisation risque d'entraîner une perte dans la démarche de choix des étudiants en fonction des spécificités de chacune des Écoles.

Le quorum n'étant plus atteint, la mise au vote du projet de mutualisation est reportée à une CVFE ultérieure.

Dont acte.

9-Divers.

Aucun sujet supplémentaire n'a été évoqué.

Dont acte.

Compte-rendu approuvé lors de la CFVE n°58 du 28 novembre 2022